

N° ONSSA/DAF/DRH

6616

Rabat, le 20 NOV. 2025

DECISION

Le Directeur Général de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires

- Vu le dahir n° 1-09-20 du 22 safar 1430 (18 février 2009) portant promulgation de la loi n° 25-08, portant création de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA) ;
- Vu le statut régissant le personnel de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires tel qu'il a été modifié et complété ;
- Vu l'arrêté fixant l'organisation des services de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires tel qu'il a été modifié et complété ;
- Vu la circulaire de Monsieur le Chef de gouvernement n° 7/2013 du 29 Avril 2013 ;
- Vu la circulaire n°1 du 05 Février 2019 relative aux conditions pour pourvoir aux postes de chef de division et de chef de service ;
- Vu les nécessités de service ;

DECIDE

Article 1 : L'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA), lance un appel à candidature pour pourvoir aux postes de responsabilité suivants :

DIRECTION	POSTES VACANTS
Direction de la Santé Animale	Service de la surveillance et de la lutte contre les maladies Zoonotiques
	Service de l'identification et de la Traçabilité Animales
	Service de la veille sanitaire des maladies Epizootique et Enzotique
	Service de l'encadrement sanitaire du secteur avicole

Article 2 : l'appel à candidature est ouvert au profit des fonctionnaires titulaires et agents contractuels relevant dudit Office remplissant les conditions suivantes :

- Disposer d'au moins de 2 ans d'ancienneté en qualité du titulaire ou 3 ans d'ancienneté pour les agents contractuels ;
- Etre classé, au moins au grade de Médecin Vétérinaire, Ingénieur d'Etat, Administrateur 2^{ème} Grade ou à des grades équivalents ayant un indice similaire
- Disposer au moins d'une attestation ou diplôme donnant accès au grade d'Administrateur 3^{ème} grade ou un grade équivalent.

De même, l'appel à candidature est ouvert au personnel titulaire et aux agents contractuels classés au grade d'**administrateurs 3^{ème} Grade**, ou à des grades équivalents ayant un indice similaire, disposant d'**au moins de 15 ans de service** dont **au moins 4 ans en qualité du grade d'Administrateur 3^{ème} grade**, ou à des grades équivalents.

Article 3 : le dossier de candidature doit être constitué des pièces suivantes :

- Une demande du candidat, motivée par l'avis des supérieurs hiérarchiques (avis favorable ou défavorable) ;
- Un curriculum vitae comportant ses compétences et son parcours professionnel ;
- Un projet de travail et de méthodologie, proposé par le/la candidat(e) illustrant sa stratégie de gestion et de développement de l'entité concernée.

8

Article 4 : Les dossiers de candidature doivent être déposés ou transmis à la Direction Administrative et Financière de l'ONSSA, avant le2.8 NOV. 2025.....sous pli fermé.

Article 5 : la présente décision est affichée sur les sites : www.onssa.gov.ma et www.emploi-public.ma.

NB : Tout(e) candidat(e) est tenu(e) de respecter les conditions exigées et aucune demande ne sera prise en considération s'elle parvient hors délais.


X ONSSA
Pour le Directeur Général de l'ONSSA
et par délégation Le Directeur Administratif
et Financier
Signé : Abdelfettah BENJELLOUN